



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022

10 propositions
pour une politique
en pointe sur l'Artisanat
et l'économie de proximité

ÉDITO

Le réseau des CMA s'engage et formule des propositions pour l'avenir de l'artisanat et des artisans.

A l'approche d'échéances électorales cruciales pour notre pays, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat met à disposition des candidats aux élections présidentielle et législatives, des mesures concrètes en faveur d'une **politique nationale de l'artisanat**.

Ces mesures ont vocation à alimenter la construction des programmes électoraux, puis ensuite à trouver rapidement une traduction législative ou réglementaire pour produire des effets positifs en faveur de l'artisanat et des artisans.



L'artisanat est un secteur de poids dans notre économie. Les entreprises artisanales contribuent à la qualité de vie de nos concitoyens, au dynamisme territorial et également au rayonnement international de notre pays.

Pour les accompagner, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat assure au quotidien, et dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à leur développement et ce, à chaque étape de la vie de l'entreprise.

Interlocuteur de premier niveau des entreprises artisanales, les CMA sont par ailleurs des acteurs majeurs de la formation par apprentissage, investies pour répondre aux besoins de recrutement des chefs d'entreprise et tendre vers le plein emploi.

Parce que l'artisanat favorise la croissance, parce que les entreprises de proximité sont un pilier de la relance durable de l'économie, nous adressons aux candidats **10 propositions** pour répondre aux enjeux du secteur, renforcer la compétitivité des entreprises et améliorer le quotidien des artisanes et des artisans.

Joël Fourny,

Président de CMA France

L'artisanat : un secteur de poids



1,8 MILLION

d'entreprises artisanales sur le territoire national



3,1 MILLIONS

d'actifs



Plus de **300 MILLIARDS** d'euros de chiffre d'affaires dont 20 milliards à l'export



12 %

du PIB national

90 000

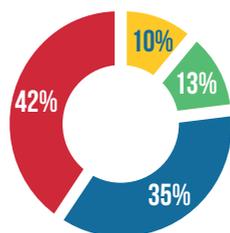
solde positif de nouvelles entreprises artisanales en 2021



25 %

des entreprises artisanales se disent prêtes à recruter dans l'année à venir. 42 % dans l'alimentation et 31 % dans le bâtiment

4 FAMILLES DE MÉTIERS source RNM fin 2021



Les CMA présentes dans tous les territoires



21

établissements publics



300

points de contacts



11 000

collaborateurs



2 500

élus



110 000

apprentis formés chaque année



137

dans les CFA du réseau

80 %

des apprentis formés trouvent un emploi dans les 7 mois après l'obtention de leur diplôme



130 000

personnes en formation continue dont 40 000 demandeurs d'emploi

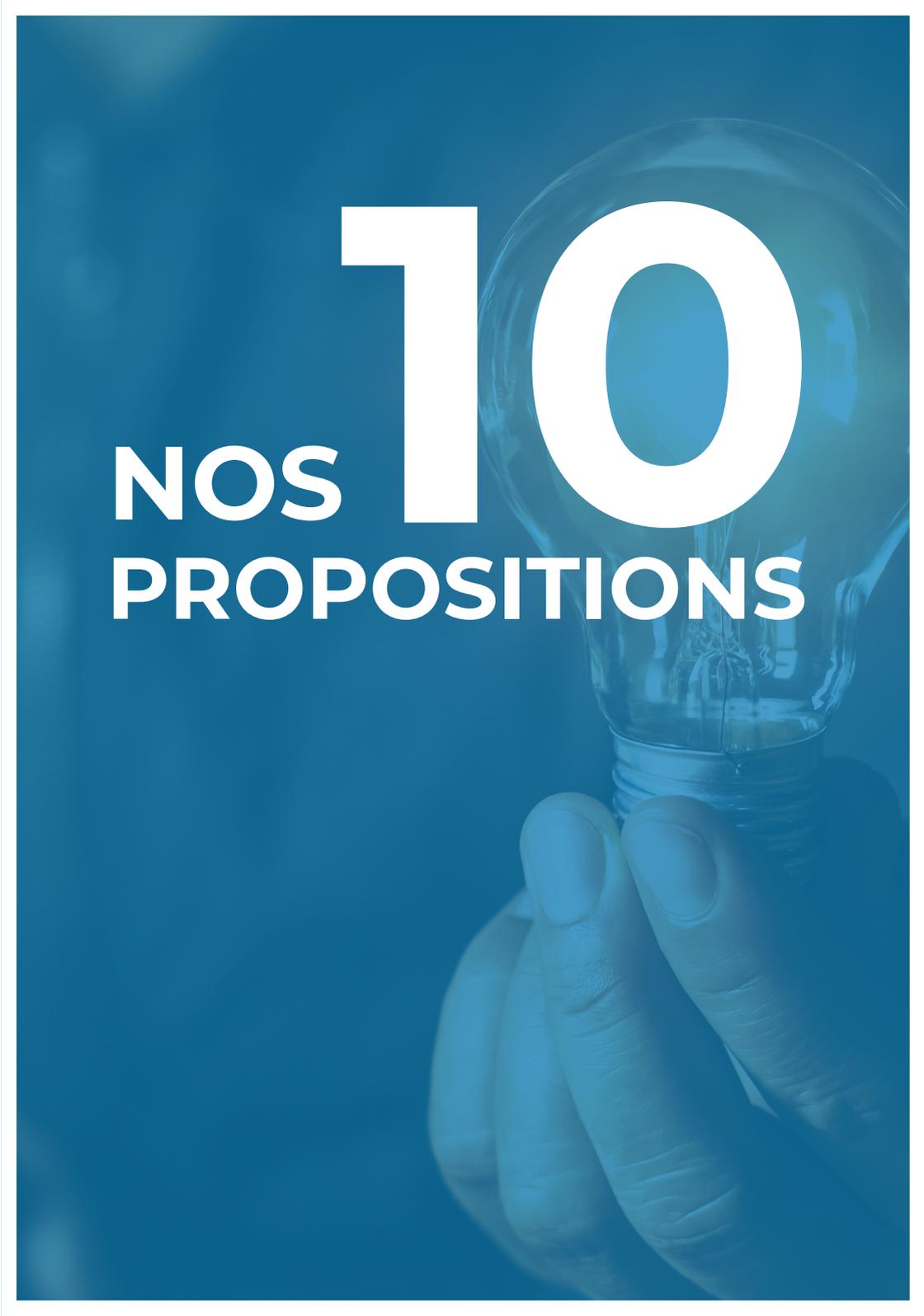


Contexte

Pour répondre aux enjeux des entreprises artisanales, le réseau des CMA a identifié 10 priorités sur l'environnement et la fiscalité des entreprises artisanales ainsi que sur la formation initiale et continue.

Ces priorités ont été testées au travers d'une enquête CMA France/ QUALITEST menée auprès de 2 670 chefs d'entreprise, du 14 au 18 février 2022.

Les priorités rassemblées dans ce Livre blanc constituent l'expression des artisans.

A hand holding a glowing lightbulb against a blue background. The lightbulb is the central focus, with a bright glow emanating from it. The hand is positioned at the bottom, gripping the base of the bulb. The background is a solid, deep blue color.

NOS 10 PROPOSITIONS



NOS PROPOSITIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Proposition 1

Créer un Fonds national de modernisation de l'artisanat

- **Alimenté par la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales payée par les moyennes et grandes surfaces de plus de 400 m²), à laquelle doit impérativement contribuer le commerce électronique**

Depuis la disparition du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), il n'existe plus en France de subvention nationale pour la modernisation des entreprises artisanales. Les dispositifs actuellement en vigueur, tels que les programmes nationaux de revitalisation ou le Fonds de restructuration des locaux d'activités sont peu adaptés et insuffisants pour couvrir les besoins de ces TPE.

Il faut un instrument ambitieux de pérennisation et de développement de l'artisanat et de l'économie de proximité, qui pourra amorcer les investissements nécessaires à la modernisation des outils de production et de commercialisation, à la rénovation et la mise aux normes.

Pour relever ce défi, affectons à ce Fonds une portion de la TASCOM. Et dans un souci d'équité, faisons en sorte que le commerce électronique soit assujéti à la TASCOM aux mêmes conditions que les commerces de détail, via la taxation des entrepôts de logistiques.

Ce qu'en pensent les artisans

- La mise en place d'un Fonds national de modernisation de l'artisanat, pour subventionner les investissements nécessaires (locaux, outils de production et de commercialisation, aux mises aux normes).

Favorable à 89 %

- Qu'une portion de la taxe - déjà existante - sur les surfaces commerciales (TASCOM) acquittée par les moyennes et grandes surfaces soit utilisée pour alimenter ce Fonds de modernisation de l'artisanat.

Favorable à 88,6 %

- Que les entrepôts logistiques des opérateurs du commerce électronique paient la taxe sur les surfaces commerciales aux mêmes conditions que les commerces de détail.

Favorable à 94,9 %

- L'obligation pour les opérateurs gestionnaires de plateformes de vente en ligne de distinguer, sur leur site, les artisans, des autres vendeurs, en apposant notamment le logo Artisan ou Maître artisan et l'origine France.

Favorable à 86,6 %

Proposition 2

Permettre une croissance plus équilibrée entre les territoires urbains et ruraux, et dans les outre-mer, ainsi qu'une égalité de traitement entre les différentes formes d'activité

■ Mieux encadrer la création des grandes surfaces dans les centres-villes

Il convient de garantir la complémentarité entre grandes surfaces et activités artisanales et commerciales, en abaissant le seuil obligatoire d'autorisation d'exploitation commerciale à 400 m² dans les centres-villes, sans possibilité de dérogation.

■ Réserver des locaux pour les activités artisanales dans les centres-villes avec des loyers adaptés

Les documents d'urbanisme doivent fixer des quotas de locaux réservés aux entreprises artisanales pour les nouveaux projets d'aménagement et un soutien spécifique doit être apporté aux collectivités pour l'usage de leur droit de préemption sur les locaux artisanaux.

■ Geler la création de grandes surfaces commerciales en périphérie des villes

■ Reconnaître véritablement les spécificités des territoires ultramarins

Il faut adopter une politique différenciée à destination des territoires ultramarins pour permettre le développement d'une économie endogène structurée. Pour cela, développons les infrastructures de formation pour favoriser localement le recours aux compétences, compenser les surcoûts supportés par les entreprises dûs au manque de moyens de communication et à la vie chère, etc.

■ Aligner les règles applicables aux activités agricoles et artisanales afin d'éviter toute distorsion de concurrence sur la vente des mêmes produits alimentaires

Ce qu'en pensent les artisans

- Une réservation obligatoire de locaux dédiés aux activités artisanales dans les projets d'aménagement des centres-villes et des zones commerciales, avec loyer modéré adapté aux artisans. **Favorable à 95,3 %**
- Pour assurer un rééquilibrage entre les zones géographiques très attractives et celles qui le sont moins, création de zones de redynamisation avec des exonérations sociales et fiscales pour toute entreprise individuelle ou en société pendant 3 ans. **Favorable à 89,5 %**
- Un gel de la création des grandes surfaces commerciales en périphérie des villes. **Favorable à 79,6 %**
- La création d'espaces partagés pour les artisans afin de leur permettre de disposer d'équipements techniques et de services mutualisés. **Favorable à 91,5 %**
- Un encadrement juridique pour limiter la création des grandes surfaces de plus de 400 m² dans les centres-villes. **Favorable à 83 %**
- L'alignement des règles applicables aux activités agricoles et artisanales, afin d'éviter toute distorsion de concurrence sur la vente des produits alimentaires (mêmes obligations, mêmes droits aux subventions pour les artisans et les agriculteurs notamment). **Favorable à 91,6 %**

Proposition 3

Permettre une meilleure prise en compte de la réalité de la micro-entreprise en limitant ce régime dans le temps pour qu'il soit un tremplin vers la création d'une entreprise pérenne

Lors de la création d'entreprise dans l'artisanat, plus d'un chef d'entreprise sur deux choisit la micro-entreprise, un régime fiscal et social dérogatoire qui offre plus de simplicité et de visibilité sur le montant des cotisations.

Si ce régime micro est un accélérateur de création d'entreprise, il ne permet pas de créer de la richesse, d'embaucher des salariés, d'éviter des concurrences déloyales, d'engager des investissements, de former des apprentis qui pourront perpétuer des savoir-faire artisanaux si précieux.

La majorité des artisans qui exercent sous ce régime micro sont plutôt satisfaits et souhaitent son maintien. Ils sont encore plus nombreux parmi les micros à vouloir que des mesures incitatives les aident à se transformer en entreprise individuelle classique ou en société.

➤ Ce qu'en pensent les artisans

- Il convient de ne pas changer le régime actuel de la micro-entreprise, ni les seuils de franchise de TVA, ni les seuils sur les régimes d'imposition.

Favorable à 60,4 %

- Il faudrait limiter dans le temps la possibilité de recourir au régime fiscal et social de la micro-entreprise, trois ans maximum par exemple.

Favorable à 51,3 %

- Il convient que le bénéfice du régime de la micro-entreprise cesse dès que le plafond de chiffre d'affaires est dépassé, et non sur deux années consécutives comme c'est le cas actuellement.

Favorable à 55,1 %

- Il faudrait une mesure financière pour favoriser le passage des micro-entrepreneurs en entreprise individuelle classique ou en société.

Favorable à 73,4 %

Proposition 4

Supprimer une inégalité fiscale entre entreprises individuelles et sociétés, s'agissant des bénéfices réinvestis dans l'entreprise

Les bénéfices des entreprises individuelles sont soumis en totalité à l'impôt sur le revenu et aux charges sociales, y compris s'ils sont réinvestis pour accroître les fonds propres, permettant de couvrir des investissements nécessaires à l'activité.

Cela constitue une inégalité face aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, qui ne subissent pas les effets de la progressivité de l'impôt sur le revenu sur la totalité des bénéfices, et dont l'assiette de charges sociales est limitée aux bénéfices distribués.

Nous proposons la création d'un compte d'attente sur lequel l'entrepreneur individuel aurait la possibilité de provisionner une part du résultat affecté aux réserves dans une limite de cinq ans.

Au-delà de corriger une injustice fiscale, cette proposition encouragerait

fortement l'investissement dans les entreprises individuelles, participerait à la modernisation des appareils productifs des TPE et aurait des conséquences positives sur toute l'économie française.

Ce qu'en pensent les artisans

- Pour les entrepreneurs individuels, permettre la possibilité de ne pas imposer sur le revenu les bénéfices de l'entreprise qui sont réinjectés dans l'entreprise pour des investissements ou faire face à des difficultés.

Favorable à 95,2 %

- Les règles fiscales actuelles sont satisfaisantes et doivent être maintenues.

Défavorable à 94,8 %

Proposition 5

Alléger, voire supprimer les droits de succession et de donation dans le cadre de la transmission familiale d'entreprises et faciliter la reprise d'entreprise

Afin de favoriser les transmissions familiales des TPE et PME, il est proposé de relever le pourcentage d'exonération des droits de succession et de donation, de 75 % actuellement à 90 %, voire à 100 %. Cela se justifie au regard des enjeux de sauvegarde et au maintien de l'emploi associés à ces transmissions dans les territoires.

Pour toutes les transmissions familiales ou autres, il est proposé :

- Etendre le dispositif « d'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise » (Nacre) à tout salarié repreneur, même si l'entreprise ne se trouve pas en difficulté financière comme exigé actuellement (accompagnement pendant trois ans, pour montage du projet de reprise, structuration financière et démarrage de l'activité).
- Créer un dispositif d'aide financière de l'Etat via un Fonds dédié à la transmission-reprise permettant de financer ce projet sous la forme d'avance remboursable. Mais également de subventions pour prendre en charge la rémunération du cédant dans l'entreprise pendant six mois pour assurer une transition douce.
- Exonérer d'impôts et de cotisations fiscales la part des bénéfices de l'entreprise servant à rembourser les prêts d'honneur et avances remboursables attribués au repreneur d'entreprise individuelle ou en société (la taxation de ces sommes atténuée considérablement l'intérêt de ces aides, sans que le bénéficiaire en ait conscience au début du projet).

Ce qu'en pensent les artisans

- Afin de favoriser la pérennité des entreprises via les transmissions familiales, le relèvement du pourcentage d'exonération des droits de succession et de donation, de 75 % actuellement à 90 %, voire à 100 %.

Favorable à 89,7 %

- Etendre le dispositif « d'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise » (Nacre) à tout salarié reprenneur, même si l'entreprise ne se trouve pas en difficulté financière comme exigé actuellement.

Favorable à 91,9 %

- L'exonération d'impôts de la part des bénéficiaires de l'entreprise qui servent à rembourser les prêts d'honneur et avances remboursables attribués à titre personnel au reprenneur d'entreprise.

Favorable à 88,9 %

- Créer un Fonds pour l'accompagnement des repreneurs d'entreprises, avec des avances remboursables pour le financement du projet, mais également des subventions pour prendre en charge la rémunération du cédant pendant six mois.

Favorable à 88 %

Proposition 6

Appliquer une TVA responsable sur les services et produits qui respectent l'environnement, l'humain et le savoir-faire local, en complément de l'utilisation du levier fiscal comme la taxe carbone aux frontières de l'Union européenne

Pour contribuer à réussir la transition écologique, il est proposé de :

- Mettre en place une TVA responsable, c'est-à-dire une TVA réduite sur les produits et les services qui respectent l'environnement, l'humain et le savoir-faire local.
- Commencer avec un taux de TVA réduit pour les activités de réparation en France, comme c'est déjà le cas dans plusieurs Etats membres, avec autorisation de l'Union européenne, pour les activités de réparation de vélos, de chaussures et de vêtements. Cette disposition permettrait de prolonger la durée de vie des produits, en limitant les déchets, les consommations de matières, les importations de produits de mauvaise qualité et en favorisant le savoir-faire local des réparateurs.
- Permettre le suramortissement fiscal pour certains investissements des petites et moyennes entreprises contribuant à l'atteinte des objectifs

de transition écologique (possibilité de déduire du résultat ou du revenu imposable jusqu'à 40 % du prix de revient des investissements concernés).

Ce qu'en pensent les artisans

- L'application d'une TVA responsable sur les services et produits qui respectent l'environnement, l'humain, et le savoir-faire local (TVA réduite notamment sur les activités de réparation qui permettent de réduire l'importation de produits de mauvaise qualité).

Favorable à 87,2 %

- Encourager les investissements liés à l'innovation et la transition écologique, quel que soit le régime d'imposition, en permettant un « suramortissement » de ces investissements, entraînant baisse du résultat et de l'impôt.

Favorable à 87,9 %



NOS PROPOSITIONS SUR LA FORMATION

Proposition 7

Maintenir les aides exceptionnelles (prime de 5 000 et 8 000 euros) mises en place par l'Etat pour soutenir les employeurs d'apprentis

Notre pays a connu en 2020 et 2021 une crise sanitaire et économique qui aurait pu être préjudiciable à la dynamique en faveur de l'apprentissage. Dès le mois de juin 2020, le réseau des CMA appelait le Gouvernement à mettre en œuvre une véritable « Garantie Apprentissage », notamment par la création d'une aide exceptionnelle aux employeurs. La prime de 5 000 euros pour les apprentis mineurs et celle de 8 000 euros pour les apprentis majeurs ont permis d'accroître les effectifs d'apprentis de 4,5 %, puis de 9,5 %, pour porter à 110 000 le nombre d'apprentis formés par le réseau des CMA.

Les entreprises ont répondu présentes, les jeunes et les familles également. Cette dynamique doit être soutenue et il est primordial pour cela que les primes soient maintenues. Considérons ensemble l'apprentissage comme un investissement pour l'avenir de notre jeunesse et de notre économie !

Ce qu'en pensent les artisans

Favorable à 98 %

Proposition 8

Ne plus lier la rémunération à l'âge des apprentis

À diplôme et niveau de formation égaux, la rémunération d'un apprenti majeur est plus élevée que celle d'un apprenti mineur. Cette situation pénalise le développement de l'apprentissage dans les entreprises artisanales qui se privent parfois de la présence de jeunes majeurs pour des raisons économiques. Elle pénalise tout autant les jeunes âgés de plus de 18 ans qui se trouvent pour certains en concurrence avec des candidats plus jeunes.

Nous proposons que la rémunération servie par l'entreprise soit corrélée au niveau de formation, et non plus à l'âge de l'apprenti. Le différentiel de revenu étant pris en charge par l'État, au titre des aides destinées aux jeunes.

Il faut en effet faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes majeurs, en particulier dans le secteur de l'artisanat et aux premiers niveaux de diplômes, et leur proposer des parcours vers l'emploi.

Ce qu'en pensent les artisans

- Seriez-vous en faveur de lier le salaire des apprentis à, leur niveau de formation et non plus à leur âge ?

Favorable à 88,4 %

- Cela vous permettrait-il de recruter des apprentis plus âgés, en général ?

Favorable à 82,3 %

Proposition 9

Mieux préparer les candidats à l'apprentissage

Le réseau des CMA demandait depuis de nombreuses années la création d'un « sas » d'accès à l'apprentissage de façon à sécuriser l'engagement mutuel de l'employeur et de l'apprenti. La Prépa-apprentissage, mise en œuvre à titre d'expérimentation depuis 2018 par tous les CFA du réseau des CMA, est plébiscitée par les employeurs qui y voient un moyen d'organiser l'arrivée d'un apprenti dans les meilleures conditions. Fin février 2022, plus de 11 000 jeunes sont ainsi entrés dans le dispositif : 60 % ont signé un contrat d'apprentissage.

Considérant ces excellents résultats et l'utilité avérée de la Prépa-apprentissage, nous demandons sa pérennisation.

Ce qu'en pensent les artisans

- Pensez-vous que les jeunes sont suffisamment préparés à l'entrée en apprentissage ?
- Une étape préparatoire à l'entrée en apprentissage des jeunes vous paraît-elle nécessaire ?

Défavorable à 82,2 %

Favorable à 76 %

Proposition 10

Faciliter l'usage du compte personnel de formation pour les artisans

Depuis la mise en œuvre du compte personnel de formation en 2018, les artisans y ont eu peu recours, alors qu'il s'agit d'un des principaux leviers du développement des compétences créés par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Dans un contexte de sortie de crise et d'absolue nécessité de préparer les transitions numériques, écologiques et professionnelles, il est indispensable que les artisans puissent disposer d'un outil souple, lisible et mobilisable facilement pour développer leurs compétences.

Nous proposons pour y parvenir :

- D'augmenter par des abondements le niveau du CPF pour les chefs d'entreprise artisanale.
- De généraliser et renforcer la participation du réseau des CMA dans la mise en œuvre du Conseil en évolution professionnelle (CEP).

Ce qu'en pensent les artisans

- Avez-vous utilisé votre compte personnel de formation depuis sa mise en place en 2018 ?
- Avez-vous eu recours au Conseil en évolution professionnel ?
- Souhaitez-vous un accompagnement renforcé sur ce sujet ?

Non à 79,6 %

Non à 94,8 %

Oui à 77,1 %



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

RETROUVEZ-NOUS SUR

ARTISANAT.FR -     